

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024  
EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Maire de Bourgueil,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 28/09/2021,

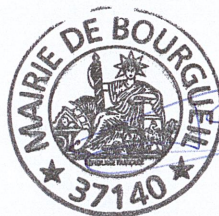
**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	MEUNIER Mickaël	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.



Fait à Bourgueil, le 11/10/2024  
Le Maire,

*[Signature]*  
Monsieur Benoît BARANGER

Le Maire,  
○ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
○ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.